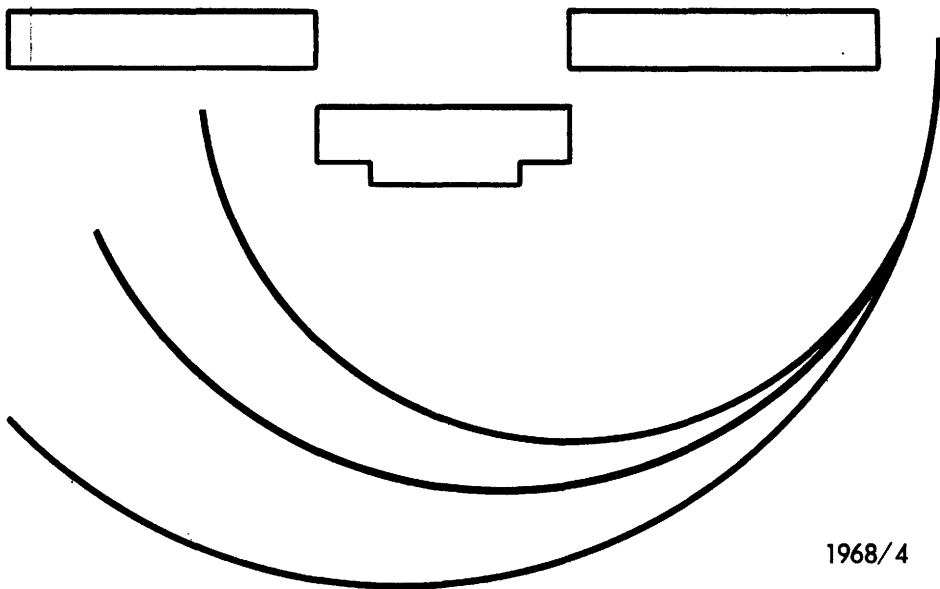


*parlement européen*

# **informations**



## S O M M A I R E

	<u>Page</u>
I. Session de mai.....	1
II. Activités des commissions parlementaires.....	17
III. Autres informations.....	28

Secrétariat général du Parlement européen  
Publication de la Direction Générale de la Documentation  
Parlementaire et de l'Information  
Tél. 477.11  
Luxembourg

PE-i-692

## I. SESSION DE MAI

Le Parlement qui s'est réuni à Strasbourg du 13 au 17 mai a discuté de l'activité du Conseil de ministres sur la base d'un exposé fait par le président du Conseil. De son côté, le président Rey a parlé des perspectives de développement de l'union économique. Le Parlement a demandé à être consulté au sujet de la fusion des Communautés et a approuvé la conclusion d'un traité de non-prolifération des armes nucléaires. Les questions sociales ont fait l'objet de plusieurs débats qui ont porté sur l'égalité des rémunérations des travailleurs masculins et féminins, l'activité de l'organe permanent pour la sécurité dans les mines de houille, les récentes décisions du Conseil en matière de politique sociale et la libre circulation des travailleurs. Dans le domaine agricole, le Parlement a discuté des engagements de la C.E.E. en matière d'aide alimentaire et a donné son avis sur une série de directives et de règlements. Enfin, le Parlement a donné un avis favorable à des propositions concernant l'harmonisation des législations douanières et s'est préoccupé de la création d'une société commerciale européenne et de l'élaboration de conventions européennes des brevets et des marques de fabrique.

### Exposé du président du Conseil des Communautés européennes (14 mai)

Comme chaque année, le Parlement a entendu un exposé du président en exercice du Conseil de ministres des Communautés européennes sur l'activité du Conseil au cours des derniers mois. La France assurant la présidence du Conseil pendant les six premiers mois de cette année, c'est M. Bettencourt, secrétaire d'Etat français aux affaires étrangères qui a fait le bilan des travaux communautaires. Il a souligné les progrès accomplis en dépit des difficultés résultant des diversités d'intérêts et de points de vue entre les Six dont la structure économique et les habitudes sont différentes. On ne peut sousestimer ce qui a été réalisé, soit sur le plan institutionnel avec la fusion, soit sur le plan de l'union douanière avec la prochaine mise en place intégrale du tarif douanier commun, soit sur le plan des relations extérieures avec l'aboutissement favorable des négociations Kennedy et le développement des associations. Après avoir exposé l'action du Conseil et fait le bilan de ses travaux dans tous les domaines couverts

par les traités européens, le président en exercice du Conseil a rappelé que, dans un monde traversé par des crises particulièrement aiguës, la Communauté représente un élément de stabilité et de santé économique. "Certes, a conclu M. Bettencourt, nous sommes confrontés à des graves problèmes et d'autres nous attendent. Je veux croire toutefois que, comme par le passé, nous surmonterons nos difficultés et que chacun de nos gouvernements pourra accomplir les efforts nécessaires pour permettre à la Communauté de poursuivre ses progrès vers la réalisation complète de tous les objectifs des traités".

Les groupes politiques démocrate-chrétien, socialiste et libéral ont vivement critiqué le caractère optimiste et formaliste de l'exposé du président du Conseil qui a passé sous silence toutes les difficultés et ont relevé la carence du Conseil dans de nombreux domaines.

M. Leemans (belge), au nom du groupe démocrate-chrétien, a insisté sur la collaboration nécessaire entre le Conseil et la Commission et a relevé les lacunes de l'exposé dans de nombreux secteurs. Au nom du groupe socialiste, M. Burger (néerl.) a déclaré que le Conseil constituait un goulot d'étranglement et que sa puissance s'exerçait négativement. Le bilan de l'activité du Conseil est négatif et le groupe exprime son scepticisme quant à l'attitude future du Conseil. De son côté, Mlle Lulling (lux.), au nom du groupe socialiste, a déploré la carence notoire du Conseil dans le domaine social. M. Pleven (fr.), président du groupe des libéraux et apparentés, a constaté qu'aucune des questions importantes pour l'unification européenne n'a marqué un progrès quelconque au cours des dernières années. M. Pleven a souligné que la pratique du veto a conduit les ministres à s'enliser dans l'immobilisme et a regretté la façon dont le Conseil traité le Parlement en considérant l'exposé sur l'activité du Conseil comme une simple formalité. Le groupe regrette que le Conseil ne veuille pas appliquer les dispositions du traité qui lui prescrivent d'organiser l'élection du Parlement européen au suffrage universel. De ce fait, il manque à la Communauté l'institution qui permettrait d'arbitrer les difficultés et de sortir des impasses auxquelles aboutit la fameuse règle de l'unanimité. En définitive, le groupe est en complet désaccord avec la politique suivie par le Conseil et qui consiste à reporter toutes les difficultés.

M. de Lipkowski (fr.), président du groupe de l'union démocratique européenne, parlant tout d'abord au nom de la commission de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques a rappelé les graves préoccupations de cette commission quant à la réalisation d'une politique communautaire de la recherche scientifique. Au nom de son

groupe politique, il a regretté les interférences politiques qui entravent la réalisation de l'union économique du fait des problèmes posés par la demande d'adhésion du Royaume-Uni. Le Conseil aurait dû exposer les difficultés qu'il a rencontrées, car un certain nombre de secteurs semblent frappés de paralysie. M. de Lipkowski a constaté que l'Europe devenait une entreprise qui finit par oublier sa finalité politique pour apparaître comme une entreprise purement économique. Il est regrettable que les jeunes en colère n'aient pas évoqué l'Europe. On doit leur montrer que l'Europe que nous voulons construire n'est pas l'Europe de la consommation. L'Europe, supranationale ou non, n'existera que si elle apparaît comme un acte de courage et un exemple d'humanisme.

En réponse aux différents orateurs, M. Bettencourt, président en exercice du Conseil, a mis l'accent sur le fait que l'exposé sur l'activité du Conseil doit recueillir l'accord de six Etats ce qui lui confère un caractère quelque peu incolore et conventionnel. Il a qualifié de satisfaisante la collaboration entre la Commission et le Conseil, a contesté la réalité des propos du président Pleven et a exprimé l'espoir que le Conseil sera en mesure d'établir le futur programme de recherche de l'Euratom dans les meilleurs délais. Répondant aux recherches faits à la France, notamment par Mlle Lulling (soc. lux.) d'empêcher le progrès de la construction européenne, M. Bettencourt a rappelé les efforts du gouvernement français pour faire progresser tant le marché commun industriel que le marché commun agricole.

#### Exposé du président Rey sur les perspectives de développement de l'union économique (15 mai)

M. Rey, président de la Commission des Communautés européennes, fait remarquer qu'il présente aujourd'hui des orientations plutôt qu'un programme précis et complètement arrêté dans les secteurs suivants : politiques industrielle, énergétique et régionale, où une impulsion nouvelle doit être donnée à l'activité communautaire.

Dans le domaine de la politique industrielle, c'est le dynamisme des entreprises et leur capacité concurrentielle, plus encore que leur dimension qui doit être l'objectif principal. Il s'agit de substituer aux multiples entraves héritées d'un interventionnisme défensif, un environnement favorable au progrès, aux initiatives et aux impératifs de la bonne gestion. Des mesures spécifiques en faveur de certaines industries en difficultés et des industries de pointe sont nécessaires ,

mais elles devront être prises selon une procédure communautaire. Après avoir insisté sur la nécessité d'une action de la Communauté vis-à-vis de la recherche et du développement industriel pour lesquels il a défini les actions à entreprendre et les critères de choix des secteurs bénéficiaires, M. Rey traite de la politique énergétique commune. Dans ce secteur, il faut créer une base de discussion englobant toutes les formes d'énergie, faire un inventaire des problèmes à résoudre et élaborer des propositions concernant l'ensemble du secteur énergétique, du charbon aux matières fissiles. Dans ce domaine, la Commission prendra comme base de travail, le protocole d'accord relatif aux problèmes énergétiques adopté par les représentants des Etats membres en avril 1964.

Dans le domaine de la politique régionale, trois espèces de régions méritent une attention prioritaire : les régions périphériques à prédominance agricole, les régions industrielles en déclin et les régions frontalières. Dans la perspective d'une conception d'ensemble de l'aménagement du territoire européen, les responsabilités communautaires dans le domaine de la politique régionale doivent être pleinement reconnues. La Commission doit jouer un rôle de conception, de coordination et d'impulsion.

M. Rey poursuit son exposé en évoquant les graves préoccupations que cause l'état politique actuel de la Communauté tant en ce qui concerne l'agriculture que l'élargissement de la Communauté. Il faut absolument sortir de l'enchaînement de vetos qui paralysent la Communauté, l'empêchent de poursuivre la réalisation de l'union économique et de jouer dans le monde le rôle qui devrait être le sien. En terminant, le président Rey lance un appel aux six gouvernements pour qu'ils fassent une nouvelle tentative de rapprochement et de conciliation afin de reprendre, dans tous les domaines, l'oeuvre de construction et d'unification du continent européen.

L'Assemblée prendra position sur cet exposé au cours de la session de juillet, à l'occasion de la discussion du rapport général sur l'activité des Communautés.

#### Fusion des Communautés européennes (15 mai)

A la suite de la fusion de plusieurs institutions des Communautés européennes, la Commission unique a entrepris l'étude de la fusion des trois Communautés qui doit résulter de l'adoption par les Etats mem-

bres d'un nouveau traité remplaçant les trois traités existant. De son côté, le Parlement européen se préoccupe de cette question et sur rapport (doc. 206) de sa commission politique présenté par M. Dehousse (soc. belge), il a adopté une résolution dans laquelle il souhaite que le processus de fusion marque un nouveau progrès dans le développement de la vie communautaire et un pas vers les objectifs politiques inclus dans les traités de Paris et de Rome. Le Parlement rappelle ses pouvoirs en ce qui concerne les modifications des traités en vigueur et notamment son droit incontestable à être consulté par le Conseil sur tout projet de traité de fusion et affirme la nécessité de sa participation active et continue au processus de fusion. Enfin, le Parlement invite la Commission européenne et sa commission politique à le tenir informé régulièrement de l'évolution de la fusion des Communautés.

Le rapporteur, M. Dehousse (soc. belge), a insisté notamment sur la nécessité d'une consultation utile du Parlement, d'une part avant la transmission du projet de traité aux représentants des Etats membres et, d'autre part, après la mise au point, par ces derniers, du texte définitif. M. Dehousse a également souligné que le traité de fusion ne devait pas consister uniquement dans la solution de problèmes techniques, mais qu'il fallait saisir cette occasion pour faire un pas en avant.

Les quatre groupes politiques ont approuvé la résolution et ont insisté pour que la fusion des Communautés soit l'occasion de progresser sur le chemin de l'unification de l'Europe. M. Schuijt (néerl.), au nom du groupe démocrate-chrétien, a regretté que le rapporteur s'en soit tenu à la procédure. Le problème de l'élargissement des pouvoirs du Parlement préoccupe le groupe démocrate-chrétien ainsi que le groupe socialiste dont le porte-parole M. Burger (néerl.) évoque également l'élection du Parlement au suffrage universel et se prononce pour l'élaboration d'un traité-cadre facilitant l'évolution de la Communauté vers l'unification. M. Pleven (fr.) président du groupe des libéraux et apparentés a insisté sur la nécessité d'un contrôle démocratique efficace et a demandé à la commission politique d'établir une liste de points sur lesquels le traité de fusion devrait marquer des progrès par rapport aux traités actuels. Etant donné la gravité de la situation actuelle en Europe, les libéraux sont décidés à être des activistes en matière européenne. Le groupe de l'union démocratique européenne par la voix de MM. Triboulet (fr.) et Habib Deloncle (fr.) réclame une liaison plus étroite entre la Commission européenne et le Parlement et se prononce pour une consultation du Parlement sur le projet de traité "au moins à la fin de la procédure communautaire et avant

le passage à la procédure inter-Etats". Le groupe insiste enfin sur la création d'une volonté commune européenne qui doit précéder les réalisations.

M. Rey, président de la Commission des Communautés européennes, précise, en premier lieu, que la Commission a écarté deux conceptions extrêmes de la fusion : la minifusion (ajouter quelques chapitres au traité C.E.E. et suppression des deux autres traités) et la rédaction d'une constitution des Etats-Unis d'Europe. Ce que l'on attend, pense M. Rey, c'est le rajeunissement des textes, compte-tenu du développement actuel et futur de la Communauté. Avant de saisir le Conseil de propositions précises, la Commission procède à un inventaire des problèmes et sur cette base consultera tous les intéressés et aura un échange de vues avec les ministres. Les problèmes qui se posent peuvent être classés en plusieurs catégories : faire la toilette des textes vieillissés ou inutiles; assurer la concordance de décisions prises en vertu des trois traités; moderniser les textes pour les adapter aux nécessités des politiques communautaires; et enfin, tous les problèmes politiques (prélèvement, pouvoirs du Parlement et de la Commission, etc.). La Commission transmettra son document au Conseil et en même temps au Parlement européen et au Comité économique et social. En définitive, le traité de fusion doit être assez raisonnable et proche de la réalité politique pour pouvoir être adopté par les six gouvernements. Il doit aussi représenter un progrès communautaire suffisant pour être ratifié par les six Parlements.

#### Traité de non-prolifération des armes nucléaires (14 mai)

En présentant son rapport (doc. 40) fait au nom de la commission politique, M. Scelba (dém. chr. it.) président de cette commission, a déclaré que le projet de traité intéresse le Parlement européen en raison de son influence sur les compétences et l'activité de l'Euratom, ainsi que sur l'unification politique de l'Europe. Le rapporteur se prononce pour la ratification du traité par le plus grand nombre possible d'Etats, mais ne tolérera pas les dispositions qui mettraient en danger les objectifs de l'Euratom.

M. Furler (all.) déclare que la majorité du groupe démocrate-chrétien est favorable au projet de traité qui ne doit pas provoquer de discrimination économique et technique à l'égard des pays non-nucléaires. De même, l'activité de l'Euratom ainsi que l'intégration politique de l'Europe ne doivent pas être affectées par ce traité. Au nom du groupe



socialiste, M. Burger (néerl.) se prononce pour le projet de traité qui n'empêchera aucunement les puissances non-nucléaires de développer leur industrie atomique pacifique. Un arrangement international dans ce sens pourrait intervenir avant la signature du traité. D'autre part, le groupe pense qu'il sera possible de garantir la recherche et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques dans la Communauté. Le groupe des libéraux et apparentés, déclare M. Merchiers (belge) ne se prononce pas sur le fond car on ne connaît pas encore la rédaction définitive du projet de traité. D'ailleurs, il n'y a aucune urgence à en discuter au stade actuel.

M. Dehousse (soc. belge) demande ce qu'il adviendrait si l'Euratom et l'Agence internationale de Vienne ne parvenaient pas à se mettre d'accord. M. Memmel (dém. chr. néerl.) se prononce contre l'Allemagne et lui lierait les mains sur les plans économique et technique. M. Schuijt (dém. chr. néerl.) demande que les fonds à dépenser éventuellement pour une force de frappe européenne soient plutôt consacrés à l'aide aux pays en voie de développement.

M. E. Martino, membre de la Commission des Communautés européennes, assure le Parlement que la Commission continuera à examiner tous ces problèmes dans un esprit positif. La Commission est favorable à un désarmement général et contrôlé dont le projet de traité de non-prolifération est un premier élément.

Le Parlement a rejeté plusieurs amendements dont un de M. Aigner (dém. chr. all.) qui souhaitait que l'on soumette à une autorité politique européenne les armes nucléaires appartenant en propre à des Etats membres, et a entendu plusieurs explications de vote. M. Spénale (soc. fr.) a tenu à souligner que les membres français du groupe socialiste voteront en faveur de la résolution tandis que M. de la Malène (fr.) a rappelé que le groupe de l'Union démocratique européenne ne prendrait pas part au vote, car il pense que pour conserver la liberté totale des autres pays européens, la France, non intéressée par le traité, n'a pas à prendre position dans cette affaire. Il est préférable de ne pas aggraver les difficultés qui se posent aux différents Etats européens, notamment à l'Allemagne.

Le Parlement a adopté ensuite une résolution dans laquelle il appuie la conclusion d'un traité ayant comme objectif la non-prolifération des armes nucléaires. Le Parlement demande un désarmement général et contrôlé ainsi qu'une limitation des armes conventionnelles. Il souhaite que tous les Etats se voient garantir le droit à l'approvisionnement illimité en matières premières et spéciales nucléaires destinées

à des usages pacifiques et invite la Commission européenne à persévérer dans son action pour sauvegarder l'existence et le développement des Communautés ainsi que le processus d'intégration, également politique, de l'Europe.

### Egalité des rémunérations des travailleurs masculins et féminins (13 mai)

Sur la base d'un rapport (doc. 26) présenté par M. Berkhouwer (lib. néerl.) au nom de la commission des affaires sociales et de la santé publique, le Parlement adopte une résolution dans laquelle il se réfère aux conclusions du rapport présenté par la Commission des Communautés européennes, à la demande du Parlement européen, sur l'état d'application, au 31 décembre 1966, du principe d'égalité des rémunérations des travailleurs masculins et féminins selon les dispositions de l'art. 119 du traité C.E.E.

Le Parlement constate que les Etats membres n'ont pas encore pris les mesures nécessaires pour assurer une application intégrale du principe de l'égalité des rémunérations et que les procédures assurant la protection juridictionnelle de ce principe n'ont pas encore été instituées dans tous les Etats membres. Le Parlement prend acte des travaux que la Commission européenne envisage d'entreprendre et lui demande de faire tout son possible pour que l'art. 119 du traité C.E.E. soit appliqué dans tous les Etats membres. Il demande aux partenaires sociaux de mettre tout en oeuvre pour garantir l'égalité des rémunérations dans les conventions collectives et estime indispensable d'abolir également toute autre forme de discrimination directe ou indirecte en relation avec le travail de la femme et son accès à l'emploi.

Auparavant, Mlle Lulling (lux.), au nom du groupe socialiste, plaide vigoureusement pour une application réelle de l'égalité des rémunérations qui, bien souvent, n'est qu'un mythe, ainsi que pour l'abolition de toutes les discriminations qui maintiennent la femme dans une condition allant à l'encontre de la dignité humaine. MM. Müller (soc. all.) président de la commission des affaires sociales et Troclet (soc. belge) ont, eux aussi, insisté pour une application correcte et réelle de l'art. 119 du traité C.E.E.

M. Levi Sandri, vice-président de la Commission européenne, a mis l'accent sur les difficultés d'interprétation de l'art. 119 et sur les

compétences des gouvernements. Toutefois, la Commission continuera à se préoccuper de l'application effective dans tous les Etats membres, du principe de l'égalité des rémunérations des travailleurs masculins et féminins.

#### Activité de l'Organe permanent pour la sécurité dans les mines de houille (13 mai).

Les troisième et quatrième rapports sur l'activité de l'Organe permanent pour la sécurité dans les mines de houille font l'objet du rapport (doc. 11) fait par M. Bergmann au nom de la commission des affaires sociales et de la santé publique. Le rapporteur étudie l'activité de l'Organe permanent au cours de la période 1961-1966, fait des observations et des suggestions dont l'essentiel est repris dans la résolution adoptée par le Parlement à l'issue du débat.

Le Parlement félicite l'Organe permanent du travail accompli et préconise un ensemble de mesures tendant à assurer un meilleur fonctionnement et une plus grande efficacité de l'Organe. Il demande que l'on s'occupe plus activement de la protection sanitaire et des aspects humains de la sécurité et déplore le peu d'empressement mis par les Etats membres à appliquer les recommandations de l'Organe permanent. Enfin, le Parlement demande à la Commission européenne et à l'Organe permanent de poursuivre et d'intensifier leur action afin de coordonner, au niveau communautaire, les mesures de sécurité dans les mines.

Les groupes démocrate-chrétien (M. Springorum, all.) et socialiste (M. Behrendt, all.) approuvent le texte de la résolution et insistent pour que le rapport sur l'activité de l'Organe permanent paraisse régulièrement chaque année. M. Levi Sandri, vice-président de la Commission des Communautés européennes, donne quelques explications sur les activités et la réorganisation de l'Organe permanent qui est à même de poursuivre ses travaux et de les développer dans le sens souhaité par le Parlement.

#### Décisions du Conseil en matière de politique sociale (14 mai)

La commission des affaires sociales et de la santé publique a posé deux questions orales avec débat (n° 2 et 1/68) à la Commission européenne et au Conseil à propos d'une décision prise par le Conseil

le 29 février 1968 et qui restreindrait considérablement la liberté d'action de la Commission européenne en matière de contacts avec les organisations professionnelles de travailleurs et d'employeurs, de consultations d'experts et de publications d'études. La commission demande comment cette décision peut être conciliée avec l'esprit et la lettre du traité et si le Conseil est disposé à engager les crédits pour permettre l'exécution par la Commission d'études de caractère social demandées par le Parlement.

Dans sa réponse, M. Bettencourt, président en exercice du Conseil, déclare que le Conseil est convaincu que la procédure établie dans le programme de travail élaboré le 29 février 1968 répond pleinement à l'esprit et à la lettre du traité C.E.E. Ce programme de travail ne restreint pas les compétences dévolues par le traité à la Commission mais vise à permettre la réalisation, dans un climat de confiance mutuelle, de la collaboration étroite entre les Etats membres prévue à l'art. 118 du traité, collaboration que la Commission est appelée à promouvoir. En ce qui concerne les crédits pour des études à effectuer par la Commission, aucun problème de caractère budgétaire ne se pose.

M. Levi Sandri, vice-président de la Commission européenne, assure le Parlement que les droits de la Commission n'ont été limités en aucune façon par la décision du Conseil. La Commission doit travailler en étroite collaboration avec les Etats membres. Elle continuera à faire usage de son propre droit d'initiative et de tous les pouvoirs que le traité lui confère.

M. Troclet (belge), au nom du groupe socialiste, s'est élevé contre l'immixtion du Conseil dans les procédures qui sont essentiellement du ressort de la Commission européenne. Ce grignotage des droits de la Commission empêche le progrès social communautaire annoncé par le traité.

### Libre circulation des travailleurs (16 mai)

Dans une question orale avec débat (n° 5/68), MM. Müller (dém. chr. all.), président de la commission des affaires sociales, Troclet (soc. belge) et Angioy (lib. it.), vice-présidents, Pêtre (dém. chr. belge) rapporteur et Behrendt (soc. all.), demandent à la Commission européenne comment elle peut justifier que dans sa proposition révisée de règlement sur la libre circulation des travailleurs elle n'a pas tenu

compte des amendements présentés par le Parlement européen ? La Commission européenne ne croit-elle pas opportun de réviser une nouvelle fois sa proposition au Conseil et d'insérer ces amendements ?

M. Levi Sandri, vice-président de la Commission européenne, déclare que la Commission a revu sa proposition pour y introduire plusieurs modifications demandées par le Parlement. D'autres amendements ont également retenu l'attention de la Commission, mais elle n'a pu les adopter pour des raisons juridiques. Après avoir exposé en détail les différents amendements adoptés ou refusés, M. Levi Sandri assure l'Assemblée que la Commission a donné l'interprétation la plus large possible aux stipulations du traité. Il ne voit pas la possibilité de réviser une nouvelle fois sa proposition.

La proposition de résolution présentée en conclusion du débat sur cette question orale a été renvoyée à la commission des affaires sociales.

#### Engagements de la C.E.E. en matière d'aide alimentaire dans le cadre des négociations commerciales du G.A.T.T. (15 mai)

M. Vredeling (soc. néerl.), dans son rapport (doc. 31) fait au nom de la commission des relations économiques extérieures, rappelle que le 18 mai 1967, la C.E.E. et onze pays sont convenus, dans le cadre des négociations commerciales du G.A.T.T., de fournir, par an, aux pays en voie de développement, 4,5 millions de tonnes de blé ou l'équivalent en espèces, à titre d'aide alimentaire. Cet accord de principe fut confirmé à Rome le 18 août 1967 au cours de la conférence internationale sur le blé. Le Conseil des Communautés doit encore définir les modalités de cette aide.

Aux termes de la résolution présentée par la commission des relations économiques extérieures et qui reprend les principaux points développés par le rapporteur, le Parlement approuve le principe de cette aide alimentaire aux pays en voie de développement. Il insiste pour que les modalités d'exécution aient un caractère communautaire et souligne la nécessité d'une étroite coopération entre la C.E.E., les autres parties à la Convention et les organisations internationales intéressées. Enfin, le Parlement invite le Conseil à prendre, sans délai, dans le cadre d'une politique communautaire, toutes les mesures et décisions voulues pour que la Convention sur l'aide alimentaire puisse être réalisée.

Au cours du débat qui a précédé l'adoption de cette résolution, MM. de Winter (belge), au nom du groupe démocrate-chrétien, Spénale (fr.) au nom du groupe socialiste et Briot (fr.) au nom du groupe de l'Union démocratique européenne ont approuvé cette aide alimentaire, tout en soulignant que ce n'était qu'un timide début à la solution du problème de la faim dans le monde. La Communauté ne doit pas se contenter d'exporter ses excédents. Elle doit aider les pays pauvres à développer leur agriculture. En outre, les groupes politiques ont insisté sur le caractère communautaire que doivent prendre les mesures d'exécution de cette aide et se sont prononcés pour une politique d'aide efficace et généreuse aux pays en voie de développement. M. Armengaud (lib. fr.) estimant que la résolution manque de fermeté, reste trop neutre et ne touche pas au fond du problème, s'est abstenu dans le vote.

M. Mansholt, vice-président de la Commission européenne, regrette également que l'aide se limite aux céréales. L'aide alimentaire actuelle n'effacera pas les disparités existantes; il faut augmenter considérablement les possibilités de production des produits alimentaires dans les pays en voie de développement. Après s'être prononcé pour la définition d'une politique communautaire dans ce domaine, M. Mansholt précise que l'exécution de l'accord sur le blé doit se faire par l'intermédiaire des organismes existants. D'autre part, il est possible d'utiliser la clé de répartition existante de la Communauté.

#### Questions agricoles (16 mai)

Le Parlement européen, consulté par le Conseil sur une série de propositions de directives et de règlements, a émis un avis favorable à ces textes, sous réserve, pour quelques-uns d'entre eux, de modifications mineures.

- Directive visant la liberté pour les agriculteurs ressortissant d'un Etat membre, établis dans un autre Etat membre, d'accéder aux diverses formes d'aide (rapport (doc. 23) de M. Bersani, dém. chr. it.). Ce texte est pris dans le cadre du programme général pour la suppression des restrictions à la liberté d'établissement.
- Règlement portant modification de règlements relatifs à l'organisation commune des marchés des principaux produits agricoles (rapport (doc. 51) de M. Bading, soc. all.). Ce texte a pour objet d'éviter les fraudes à l'importation et à l'exportation de produits agricoles.

- Règlement modifiant le règlement 120/67/CEE portant organisation commune du marché des céréales, notamment en ce qui concerne l'ajustement de la restitution préfixée et les mesures spéciales prévues pour l'Italie (rapport (doc. 35) de M. Carboni, dém. chr. it.).

- Règlement relatif au financement par le F.E.O.G.A. des dépenses découlant des mesures particulières prises par l'Italie à l'importation de céréales fourragères (rapport (doc. 36) de M. Carboni, dém. chr. it.).

- Règlement concernant l'assainissement du marché des produits résultant de la mouture des céréales panifiables (rapport (doc. 32) de M. Briot, U.D.E., fr.). Le rapporteur prend en considération la nécessité d'assainir la situation de la meunerie ainsi que de poursuivre et de généraliser sur un plan communautaire les actions entreprises par les meuneries des Etats membres. M. Briot souligne le fait que le règlement organise sur le plan communautaire la prise en charge par les intéressés eux-mêmes des opérations de résorption.

- Règlement modifiant l'art. 11, paragraphe 2 du règlement n° 23 portant établissement d'une organisation commune du marché des fruits et légumes (rapport (doc. 37) de M. Mauk, lib. all.). Il s'agit de modifier les conditions de procédure pour la fixation de la taxe compensatoire qui peut être perçue à l'entrée dans la Communauté.

- Directives modifiant une directive relative à des problèmes sanitaires en matière d'échanges intracommunautaires de viandes fraîches et d'animaux des espèces bovine et porcine (rapport (doc. 27) de Mlle Lulling, soc. lux.). Pour le Parlement, la création de deux comités prévue par les directives ne doit entraîner aucune limitation des pouvoirs ni des responsabilités de la Commission européenne. D'autre part, une réglementation analogue doit être adoptée simultanément pour les importations en provenance des pays tiers.

- Règlement portant organisation commune des marchés pour certains produits énumérés à l'annexe II du traité (rapport intérimaire (doc. 38) de M. Lefebvre, lib. belge). Le Parlement a décidé d'ajourner l'examen de ce texte jusqu'à l'adoption des règlements relatifs à l'organisation des marchés du lait et de la viande bovine. En outre, il demande à la Commission européenne un complément d'information sur les conséquences qui pourraient résulter de la mise en vigueur de ce règlement pour certains produits agricoles et des précisions sur la notion de prix normal incluse dans le règlement.

## Harmonisation des législations douanières (17 mai)

Le Parlement a donné un avis favorable à plusieurs propositions de la Commission européenne au Conseil ayant trait à : - un règlement concernant la valeur en douane des marchandises - une directive concernant l'harmonisation des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives aux contrôles douaniers à exercer sur les marchandises arrivant dans le territoire douanier de la Communauté et au régime du dépôt provisoire de ces marchandises - deux directives concernant l'harmonisation des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives au report du paiement des droits de douane, des taxes d'effet équivalent et des prélèvements agricoles et aux régimes des entrepôts douaniers.

Dans son rapport (doc. 34), M. Bading (soc. all.) précise que ces propositions ont pour objet d'harmoniser les dispositions tarifaires qui ont des incidences sur les droits grevant une marchandise afin de neutraliser le rôle qu'elles jouent au point de vue de la concurrence entre les Etats membres. Les travaux actuels portent, en règle générale, sur une harmonisation des dispositions tarifaires et seulement dans des cas exceptionnels sur leur uniformisation. Les quatre propositions en discussion visent à éviter les détournements de trafic. Il s'agit en l'espèce, souligne le rapporteur, de détournements artificiels résultant exclusivement d'un traitement administratif différent appliqué aux marchandises importées.

Après que M. de Winter (belge) au nom du groupe démocrate-chrétien et M. Kriedemann (soc. all.), vice-président de la commission des relations économiques extérieures aient approuvé la résolution et souligné l'importance des questions douanières dans la perspective de l'application prochaine du tarif douanier commun, M. Colonna di Paliano, membre de la Commission européenne donna quelques explications supplémentaires sur les propositions de la Commission. Le Parlement sera saisi sous peu de trois autres réglementations qui compléteront les mesures d'harmonisation douanières. Il insista sur le caractère de neutralité à donner à la législation douanière européenne, à l'égard de la protection extérieure de la Communauté.

Les modifications proposées par le Parlement tendent notamment à renforcer le caractère communautaire des réglementations.



Société commerciale européenne. Convention européenne des brevets et des marques de fabrique (14 mai)

La commission juridique a posé, au Conseil, une question orale avec débat (n° 3/68) sur la stagnation, voire l'arrêt des travaux d'élaboration des projets de société commerciale européenne, de conventions européennes des brevets et des marques de fabrique ainsi que sur les raisons de cet état de choses. La commission a demandé également ce que le Conseil comptait faire pour accélérer l'aboutissement de ces travaux.

Le président en exercice du Conseil, M. Bettencourt a demandé le renvoi de la discussion à une date ultérieure, car des problèmes difficiles se posant en la matière, le Conseil n'a pas encore été en mesure d'arrêter le texte de sa réponse. MM. Deringer (dém. chr. all.), Cousté (U.D.E. fr.) et Armengaud (lib. fr.) ont regretté cette absence de réponse et ont insisté pour que le Conseil prenne au plus vite des décisions dans un domaine aussi important pour l'avenir de l'économie européenne. M. von der Groeben, membre de la Commission des Communautés européennes, a déclaré que la Commission avait effectué les travaux nécessaires sur ces questions et que le Conseil devait maintenant prendre une décision politique, les projets étant bloqués au niveau des experts.

Deux propositions de résolution (doc. 48 et 49) présentées par MM. Starke (lib. all.), Dichgans (dém. chr. all.), Berkhouwer (lib. néerl.) et De Winter (dém. chr. belge) et se rapportant, l'une à la création d'une société commerciale européenne, l'autre au droit européen des brevets, ont été renvoyées à la commission juridique.

Problèmes de l'industrie sidérurgique de la Communauté (13 mai)

M. Oele soc. néerl.) présente son rapport (doc. 12), fait au nom de la commission économique sur les problèmes relatifs à l'industrie sidérurgique de la Communauté. L'examen de l'évolution récente de la situation dans le secteur de l'acier permet de constater que les difficultés actuelles qui ne sauraient être considérées comme constituant une crise aiguë, sont dues à l'anarchie dans le domaine des prix et au défaut de concertation au niveau communautaire pour les investissements tendant à la réalisation d'importantes unités de production. C'est pourquoi, le rapporteur insiste pour un contrôle étroit des prix et une mise en oeuvre rapide d'une politique sidérurgique communau-

taire basée sur des prévisions à long terme. Le rapporteur insiste notamment sur la nécessité d'une politique des structures et de concentrations orientées judicieusement. Enfin, une telle politique sidérurgique implique un financement communautaire.

La discussion de ce rapport aura lieu au cours de la session de juillet.

#### Désignation de la délégation néerlandaise

Le 16 mai, le Parlement européen a validé les pouvoirs des membres néerlandais désignés par la Deuxième Chambre des Etats généraux le 17 avril, avec effet au 12 mai. Ont été à nouveau désignés membres du Parlement européen : MM. Berkhouwer (lib.), Boersma (dém. chr.), Boertien (dém. chr.), Brouwer (dém. chr.), Oele (soc.), van der Ploeg (dém. chr.), Posthumus (soc.), Schuijt (dém. chr.), Vredeling (soc.) et Westerterp (dém. chr.).

#### Election des membres du Parlement européen au suffrage universel direct

Le Parlement a renvoyé à la commission juridique une proposition de résolution (doc. 50) présentée par M. Deringer (dém. chr. all.) et plusieurs de ses collègues qui demandent au président du Parlement d'inviter le Conseil à entamer les délibérations sur le projet d'élection élaboré par le Parlement européen.

o

o

o

Avant la session normalement prévue pour la semaine du 1er au 5 juillet à Strasbourg, le Parlement tiendrait une courte session, à la mi-juin, à Luxembourg.

## II. ACTIVITES DES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

### COMMISSION POLITIQUE (1)

Président : M. Scelba (dém. -chr. it.)

9 avril à Bruxelles - 29 avril à Rome - 13 et 16 mai à Strasbourg

Non-prolifération des armes nucléaires. Adoption du rapport de M. Scelba (dém. -chr. it.) sur le projet de traité (voir 1ère partie).

Demandes d'adhésion aux Communautés. Grande inquiétude devant l'absence de décision du Conseil sur l'entrée de la Grande-Bretagne et d'autres pays, alors que l'élargissement de la Communauté marquerait un réel renforcement de l'Europe et contribuerait également à la consolidation de la paix et de la détente dans le monde.

Rapport général sur l'activité des Communautés. Adoption de l'avis rédigé par M. Achenbach (lib. all.) : désir d'employer tous les moyens pour l'unification de l'Europe et en faire un facteur autonome et puissant d'une politique raisonnable de paix dans le monde.

### COMMISSION ECONOMIQUE (2)

Présidente : Mme Elsner (soc. all.)

24 au 27 mars en Sardaigne - 4 et 29 avril, 10 mai à Bruxelles

Problèmes relatifs à l'industrie sidérurgique de la Communauté. Adoption du rapport de M. Oele (soc. néerl.) (voir 1ère partie).

Liberté pour les agriculteurs ressortissants d'un Etat membre établis dans un autre Etat membre d'accéder aux diverses formes d'aide. Adoption du rapport de M. Bersani (dém. chr. it.) sur une proposition de directive (voir 1ère partie).

Politique monétaire internationale. Adoption d'une question orale avec débat n° 7/68 à la Commission européenne.

Publicité des spécialités pharmaceutiques. Adoption d'un avis rédigé par M. Deringer (dém. chr. all.) à la commission des affaires sociales sur une proposition de directive concernant le rapprochement des législations des Etats membres : avis favorable sous réserve de quelques modifications.

Rapport général sur l'activité des Communautés. Adoption d'un avis rédigé par M. Riedel (dém. chr. all.) : compléter la libéralisation de l'espace économique par une politique économique active, définie d'un commun accord par les six Etats membres.

Préparation d'un questionnaire en vue de l'audition d'experts sur les questions relatives à l'organisation du marché du tabac, (rapporteur M. de Winter, dém. chr. belge), en commun avec la commission des finances et des budgets.

Politique régionale communautaire et principaux problèmes de la Région autonome de Sardaigne. Examen d'un document de travail de M. Bersani (dém. chr. it.) - Discussion avec des représentants de la Région autonome de Sardaigne sur le plan de relance de la Sardaigne, les problèmes agricoles, les transports et le tourisme, l'industrie, l'artisanat et le commerce en Sardaigne.

Nomination de M. Illerhaus (dém. chr. all.) comme rapporteur sur une proposition de règlement relative au transit communautaire.

## COMMISSION DES FINANCES ET DES BUDGETS (3)

Président : M. Spénale (soc. fr.)

5 et 25 avril à Bruxelles - 9 mai à Paris

Rapport général sur l'activité des Communautés. Adoption de l'avis rédigé par M. Leemans (dém. chr. belge) : nécessité de disposer d'une doctrine fiscale commune et de réaliser une politique commune d'harmonisation fiscale en vue de l'échéance du 1er juillet 1968 - Le problème des finances des collectivités locales doit être étudié au niveau communautaire - demande de nouvelles propositions en vue de l'instauration de ressources propres à la Communauté.

Financement par le F. E. O. G. A. de mesures particulières prises par l'Italie à l'importation de céréales fourragères. Adoption de l'avis de M. Borocco (U. D. E. fr.) à la commission de l'agriculture : avis favorable - grande importance du contrôle de la dépense (voir 1ère partie).

Organisation du marché du tabac (rapporteur, M. Artzinger, dém. chr. all.). Préparation de l'audition d'experts en commun avec la commission économique. Examen des conséquences budgétaires, pour certains Etats, d'un projet de règlement d'organisation commune de marché du tabac.

Nomination de rapporteurs : - M. Leemans (dém. chr. belge) sur l'avant-projet de budget supplémentaire de la Commission européenne pour 1968 - M. Corterier (soc. all.) sur le taux du prélèvement CECA et le budget opérationnel de cette Communauté - M. Artzinger (dém. chr. all.) sur une proposition de directive relative aux modalités d'application de la T. V. A. aux opérations portant sur les produits agricoles.

Nomination de rédacteurs d'avis : - M. de Bosio (dém. chr. it.) à la commission de l'agriculture sur une proposition de règlement relative au financement de la politique agricole commune - M. Borocco (U. D. E. fr.) à la commission économique sur le 2è programme de politique économique à moyen terme.

#### COMMISSION DE L'AGRICULTURE (4)

Président : M. Boscary-Monsservin (lib. fr.)

ier, 2, 25 et 26 avril - 7 et 8 mai à Bruxelles - 14 et 16 mai à Strasbourg

Organisation du marché des céréales. Adoption du rapport de M. Carboni (dém. chr. it.) sur une proposition de règlement relative à l'ajustement de la restitution préfixée et les mesures spéciales pour l'Italie (voir 1ère partie).

Problèmes sanitaires pour les échanges intracommunautaires de viandes fraîches. Adoption du rapport de Mlle Lülling (soc. lux.) sur des propositions de directives (voir 1ère partie).

Financement par le F. E. O. G. A. de mesures particulières prises par l'Italie à l'importation de céréales fourragères. Adoption du rapport de M. Carboni (dém. chr. it.) sur une proposition de règlement (voir 1ère partie).

Produits résultant de la mouture des céréales panifiables. Adoption du rapport de M. Briot (U. D. E. fr.) sur une proposition de règlement concernant l'assainissement du marché (voir 1ère partie).

Aide alimentaire au tiers monde. Adoption de l'avis rédigé par M. Lücker (dém. chr. all.) à la commission des relations économiques extérieures sur l'exécution des engagements pris par la C. E. E. à Genève : pragmatisme quant à la forme de l'aide (multilatérale, bilatérale ou communautaire) - priorité aux projets tendant à la modernisation et à la diversification de la production agricole - exécution de programmes généraux de développement (voir 1ère partie).

Organisation du marché des fruits et légumes. Adoption du rapport de M. Mauk (lib. all.) sur une proposition de règlement modifiant l'art. 11 par. 2 du règlement n° 23 portant organisation commune dans ce secteur (voir 1ère partie).

Organisation commune des marchés des principaux produits agricoles. Adoption du rapport de M. Bading (soc. all.) sur une proposition de règlement portant modification de plusieurs règlements (voir 1ère partie).

Organisation commune des marchés pour certains produits énumérés à l'annexe II du traité (rapporteur, M. Lefebvre, lib. belge). Ajournement de l'examen de la proposition de règlement et adoption d'une proposition de résolution (voir 1ère partie).

Nomination de rapporteurs : M. Mauk (lib. all.) sur une proposition de règlement portant organisation commune du marché des produits transformés à base de fruits et légumes - M. Vredeling (soc. néerl.) sur une proposition de règlement portant dispositions complémentaires en matière de financement de la politique agricole commune.

Nomination de rédacteurs d'avis. M. Klinker (dém. chr. all.) sur une proposition de directive relative à l'application de la T. V. A. aux opérations portant sur les produits agricoles - M. Richarts (dém. chr. all.) sur le projet de 2ème programme de politique économique à moyen terme.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE PUBLIQUE (5)

Président : M. Müller (dém. chr. all.)

9, 10, 19 avril à Bruxelles - 23 au 25 avril à Essen et Dortmund - 9 mai à Bruxelles

Egalité de rémunérations pour les travailleurs masculins et féminins. Adoption du rapport de M. Berkhouwer (lib. néerl.) sur l'application de l'art. 119 du traité (voir 1ère partie).

Problèmes sanitaires en matière d'échanges intracommunautaires de viandes fraîches. Adoption d'un avis à la commission de l'agriculture rédigé par M. Van der Ploeg (dém. chr. néerl.) : la santé de la population et du cheptel de la Communauté doit toujours prévaloir sur les intérêts économiques (voir 1ère partie).

Dépôt de trois questions orales : - à la Commission européenne et au Conseil sur les décisions du Conseil en matière de politique sociale - à la Commission sur la proposition révisée de règlement sur la libre circulation des travailleurs (voir 1ère partie).

Rapport général sur l'activité des Communautés. Adoption d'un avis rédigé par M. Bregégère (soc. fr.) : présence de la politique sociale dans tous les secteurs d'activités comme corollaire à toute politique - organisation européenne des syndicats - politique dynamique de l'emploi - réaliser une véritable harmonisation sociale européenne - rendre effective, le 1er juillet, la libre circulation des travailleurs.

La commission s'est prononcée en faveur du maintien du système de prélèvement C. E. C. A. et de son extension aux industries relevant des autres Communautés.

Evolution de la situation sociale dans la Communauté en 1967. Préparation du rapport de M. van Hulst (dém. chr. néerl.) sur le rapport de la Commission européenne : audition des partenaires sociaux (représentants syndicaux et patronaux).

Examen des aspects sociaux des problèmes de conversion dans la Ruhr. Exposés de représentants de la Commission européenne et de l'Office du travail de la région - Visites d'usines - Table ronde sur les aspects sociaux des problèmes structurels.

Nomination de M. Troclet (soc. belge) comme rapporteur sur les possibilités et les difficultés de ratification pour les Etats membres d'une première liste de conventions conclues dans le cadre d'autres organisations internationales.

Nomination de M. Bersani (dém. chr. it.) comme rédacteur d'un avis à la commission économique sur le projet de 2e programme pour la politique économique à moyen terme.

## COMMISSION DES RELATIONS ECONOMIQUES EXTERIEURES (6)

Président : M. de la Malène (U.D.E. fr.)

2 et 26 avril à Bruxelles - 29 et 30 avril à Rome - 6 et 7 mai à Bruxelles - 14 et 16 mai à Strasbourg

Valeur en douane des marchandises -Contrôles douaniers. Adoption d'un rapport de M. Bading (soc. all.) sur une proposition de règlement et des propositions de directives (voir 1ère partie).

Aide alimentaire au tiers monde. Adoption du rapport de M. Vredeling (soc. néerl.) sur les engagements souscrits par la C. E. E. au cours des négociations du G.A.T.T. (voir 1ère partie). Echange de vues avec les experts du programme alimentaire mondial de la F. A. O. au cours d'une réunion commune avec la commission des relations avec les pays africains et malgache.

Relations C. E. E. -Etats-Unis. Adoption du texte d'une question orale (n° 6/68) avec débat à la Commission des Communautés européennes sur les problèmes actuels du commerce mondial et d'une proposition de résolution. La discussion devrait avoir lieu au cours de la session de juin.

Réunion de la CNUCED. Peu de résultats formels mais pas importants dans les rapports pays industrialisés/pays économiquement sous-développés. La Conférence a ouvert la voie au développement des échanges et à l'élargissement des possibilités de débouchés pour les pays du Tiers monde. Discussion en séance plénière au cours de la session de juillet sur la base d'un rapport de M. Pedini (dém. chr. it.).



Rapport général sur l'activité des Communautés. Adoption d'un avis rédigé par M. Bersani (dém. chr. it.) : déplore l'absence d'une politique commerciale commune qui devra être ouverte à l'égard des pays tiers. Il faut définir une attitude commune et une politique globale à l'égard de tous les pays du bassin méditerranéen. Accroissement des échanges avec les pays à commerce d'Etat. La lutte contre le sous-développement doit être un des objectifs essentiels de la Communauté.

Organisation du marché des fruits et légumes. Adoption d'un avis à la commission de l'agriculture rédigé par M. Westerterp (dém. chr. néerl.) sur une proposition de règlement : avis favorable sous réserve de modifications mineures.

#### COMMISSION JURIDIQUE (7)

Président : M. Deringer (dém. chr. all.)

5 et 18 avril à Bruxelles .

Liberté d'établissement et libre prestation des services pour les architectes. Adoption du rapport de M. Boertien (dém. chr. néerl.) sur des propositions de directives.

Publicité des spécialités pharmaceutiques. Adoption de l'avis rédigé par M. Dittrich (dém. chr. all.) à la commission des affaires sociales sur une proposition de directive concernant le rapprochement des législations des Etats membres : fondement juridique de la proposition - examen du problème du contrôle de la publicité de ces produits : est-ce une censure préalable, inconstitutionnelle dans certains Etats membres?

Application de l'art. 119 du traité C.E.E. (égalité des rémunérations des travailleurs masculins et féminins). Adoption d'un projet d'avis rédigé par M. Dittrich (dém. chr. all.) à la commission des affaires sociales sur les aspects juridiques : des arguments valables plaident en faveur de l'applicabilité directe de l'art. 119. La décision définitive appartient à la Cour de Justice des Communautés.

Rapport général sur l'activité des Communautés. Adoption de l'avis rédigé par M. Bech (dém. chr. lux.) : constate le maintien de la tendance au renforcement de la position du droit communautaire dans les

Etats membres - regrette le retard dans l'application des programmes généraux pour la liberté d'établissement et la libre prestation des services ainsi que dans le rapprochement des législations.

Adoption d'un avis rédigé par M. Armengaud (lib. fr.) à l'intention du Bureau du Parlement sur les problèmes juridiques et institutionnels posés par la proposition modifiée de règlement relative à la définition commune de la notion d'origine des marchandises.

Adoption d'une question orale au Conseil sur les projets de société commerciale européenne et de conventions européennes des brevets et des marques de fabrique (voir 1ère partie).

Désignation de M. Armengaud (lib. fr.) comme rapporteur sur le programme général pour l'élimination des entraves techniques aux échanges résultant de disparités entre législations nationales.

#### COMMISSION DE L'ENERGIE, DE LA RECHERCHE ET DES PROBLEMES ATOMIQUES (8)

Président : M. Pedini (dém. chr. it.)

26 mars à Luxembourg - 30 avril à La Casaccia - 10 mai à Paris

Rapport général sur l'activité des Communautés. Adoption de l'avis rédigé par M. de Lipkowski (U.D.E. fr.) : atténuer la dépendance énergétique de la Communauté - mesures communautaires en faveur du charbon - véritable politique communautaire de la recherche et collaboration avec la Grande-Bretagne - analyser les raisons de la crise de l'Euratom et en étudier les conséquences pour un nouveau départ.

Questions pétrolières. Examen des questions que pose la définition d'une politique communautaire dans ce secteur : sécurité de l'approvisionnement de la Communauté - transport du pétrole.

Visite du Centre de recherches nucléaires de la Casaccia, près de Rome. Exposés techniques et visite des installations du Centre.

Mise au point des thèmes à examiner lors de la rencontre avec les représentants des sociétés pétrolières européennes et internationales (rapporteur, M. Leemans, dém. chr. belge) : problèmes relatifs à l'approvi-

sionnement de la Communauté en pétrole et ses aspects à court, moyen et long terme - situation concurrentielle des sociétés intégrées par rapport aux sociétés non-intégrées - effets de la T. V. A. et de la dévaluation de la livre.

Nomination de M. de Broglie (lib. fr.) comme rédacteur d'un avis sur le projet de 2e programme de politique économique à moyen terme.

#### COMMISSION DES TRANSPORTS (9)

Président : M. Posthumus (soc. néerl.)

5 et 22 avril, 9 mai à Bruxelles

Transports nationaux et internationaux de marchandises par route.

Adoption du rapport de M. Jozeau-Marigné (lib. fr.) sur une proposition de règlement concernant l'introduction de règles communes pour l'accès à la profession et la capacité.

Rapport général sur l'activité des Communautés. Adoption de l'avis rédigé par M. Brunhes (lib. fr.) : analyse de l'attitude des Communautés vis-à-vis du problème des transports en 1967 - résumé des questions réglées en 1967 - calendrier des mesures à prendre.

Nomination de M. Faller (soc. all.) comme rapporteur sur une proposition de règlement relative aux règles communes pour la normalisation des comptes des entreprises de chemin de fer.

#### COMMISSION DE L'ASSOCIATION AVEC LA GRECE (10)

Président : M. Schuijt (dém. chr. néerl.)

8 avril à Bruxelles et 14 mai à Strasbourg

Rapport général sur l'activité des Communautés. Adoption de l'avis rédigé par M. Faller (soc. all.) : abstraction faite des lacunes du rapport général au point de vue politique, l'activité déployée par la Commission européenne vis-à-vis de l'association avec la Grèce est approuvée.

Situation politique en Grèce. Inquiétude toujours vive devant les développements actuels de la situation en Grèce. En possession d'informations contradictoires, la commission compte se rendre sur place pour s'informer.

#### COMMISSION DE L'ASSOCIATION AVEC LA TURQUIE (11)

Président : M. Moreau de Melen (dém. chr. belge)

##### 10 mai à Bruxelles

Rapport général sur l'activité des Communautés. Adoption de l'avis rédigé par M. Hahn (dém. chr. all.) : les recommandations de la commission parlementaire mixte C. E. E. - Turquie sont restées lettre morte - il faut définir une politique générale de l'association avec les pays du bassin méditerranéen dont l'importance est fondamentale pour la Communauté. Une place plus importante doit être consacrée à l'association avec la Turquie dans les prochains rapports généraux.

Nominations de rapporteurs : - M. Brunhes (lib. fr.) sur les recommandations adoptées par la Commission parlementaire mixte C. E. E. - Turquie au cours de sa 5e session à Venise (voir 3e partie) - M. Hahn (dém. chr. all.) sur le troisième rapport annuel d'activité du Conseil d'association.

#### COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES PAYS AFRICAINS ET MALGACHE (12)

Président : M. Thorn (lib. lux.)

##### 3 avril à Luxembourg - 29 avril à Rome - 9 mai à Paris.

Rapport général sur l'activité des Communautés. Adoption de l'avis rédigé par M. Spénale (soc. fr.) : Association C. E. E. - E. A. M. A. : satisfaction pour le fonctionnement institutionnel - préoccupations relatives aux échanges commerciaux - approbation des résultats du F. E. D. Relations avec les pays du Maghreb : les concessions faites au Maroc et à la Tunisie pour l'huile d'olive et les agrumes ne doivent pas porter

préjudice à la commercialisation des productions communautaires. Nécessité d'un accord transitoire, unilatéral mais communautaire, pour certaines importations en provenance d'Algérie. Relations avec le Nigéria et les pays de l'Est africain. La Communauté doit s'efforcer d'harmoniser les conditions prévues dans les accords conclus ou à conclure avec ces pays. Problèmes généraux du développement : détérioration persistante des termes de l'échange - résultats peu encourageants de la CNUCED. Etude d'un plan mondial d'aide alimentaire et de la création d'une unité de réserve monétaire collective réservée aux pays en voie de développement.

Aide alimentaire au tiers monde. Echange de vues avec les experts du programme alimentaire mondial de la F.A.O. au cours d'une réunion commune avec la commission des relations économiques extérieures. Adoption de l'avis rédigé par M. Achenbach (lib. all.) sur l'exécution des engagements souscrits par la C.E.E. à Genève : le rôle de la Communauté doit aboutir à une réalisation généreuse et efficace de cette aide.

### III. AUTRES INFORMATIONS

#### GROUPE DEMOCRATE-CHRETIEN

Président : M. Illerhaus (all.)

#### Journées d'études : 2 et 3 mai à Nice

Politique monétaire. Rapport de M. Dichgans (all.) et adoption d'une résolution. Nécessité d'une politique communautaire. La Communauté doit se présenter unie dans les négociations internationales. Le groupe est favorable à la création d'une banque européenne d'émission : création d'une monnaie européenne qui pourrait contribuer à créer un ordre monétaire international libre et assurer l'indépendance de l'Europe.

Politique commerciale. Rapport de M. Westerterp (néerl.) et adoption d'une résolution. La réalisation de la politique commerciale commune est la tâche la plus importante et la plus urgente qui s'impose à la Communauté. Elle conditionne la réalisation des politiques communes. La Communauté doit pratiquer une politique commerciale ouverte vis-à-vis des pays tiers pour autant que ceux-ci soient disposés à pratiquer la même politique.

Le groupe approuve l'application accélérée des résultats des négociations tarifaires qui ont eu lieu dans le cadre du G. A. T. T. et se prononce pour un élargissement du commerce avec les pays à commerce d'état, dans l'intérêt d'une plus grande détente, mais en excluant tout danger de manipulation qui fausserait le commerce.

Le groupe demande une modification de la structure actuelle du commerce international qui n'est plus en harmonie avec les exigences du développement des pays pauvres. Il estime donc indispensable l'instauration d'un système généralisé de préférences commerciales en faveur de tous les pays en voie de développement.

Non-prolifération des armes nucléaires. Rapport de M. Scelba (it.) : examen du projet de traité et du rapport de la commission politique sur ce sujet.

## GROUPE DES LIBERAUX ET APPARENTES

Président : M. Pleven (fr.)

Journées d'étude : 28-29 mars à Messine.

La crise de la Communauté. Adoption d'une résolution à la suite de la discussion d'un rapport de M. Thorn (lux.) : déplorant que dix ans après l'entrée en vigueur des traités de Rome aucune intégration politique ne soit encore en vue dans le cadre de la Communauté, le groupe lance un appel à tous les partis politiques des six pays pour que, dans une action commune, ils sensibilisent à nouveau l'opinion publique à l'idéal de la construction de l'Europe et à son organisation politique. Le groupe demande à tous les Parlements nationaux de tout mettre en oeuvre pour que les gouvernements, conformément à l'article 138 du traité de Rome, organisent les élections du Parlement européen au suffrage universel direct.

Le groupe estime que les courageuses mesures prises par la Grande-Bretagne devraient donner, au moins maintenant, la possibilité d'entamer des négociations en vue de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté.

Le développement régional et la Communauté. Adoption d'une résolution à la suite de l'examen d'un rapport de M. Battaglia (it.) : le développement régional au sein de la Communauté étant non seulement une obligation institutionnelle mais aussi un devoir moral, le groupe regrette que peu ait été réalisé en ce sens jusqu'à maintenant. Il se prononce pour la réalisation d'une politique rationnelle de l'aménagement du territoire européen par la création d'infrastructures, notamment en matière de moyens de communication et d'énergie, visant à mettre fin au handicap des régions moins développées en les intégrant dans l'économie de la Communauté. Le groupe invite la Commission européenne à définir une conception socio-économique de la région européenne de programme, en collaboration avec les représentants des intérêts régionaux.

COMMISSION PARITAIRE DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE  
DE L'ASSOCIATION C. E. E. - E. A. M. A.

Président : M. Alioune Sissoko (Mali)  
Vice-Président : M. Gaston Thorn (lib. lux.)

## 20-22 mai à Bruxelles

Après la séance solennelle d'ouverture qui a eu lieu au Sénat de Belgique, la commission paritaire a commencé ses travaux auxquels ont participé : MM. Y. Bourges, président en exercice du Conseil d'association C. E. E. - E. A. M. A. et M. Rochereau, membre de la Commission des Communautés européennes.

Problèmes actuels de l'association (rapporteur général : M. Ebagnitchié (Côté d'Ivoire). Insatisfaction provoquée par la réunion de la CNUCED à New Delhi dont les minces résultats ont eu au moins pour mérite de souligner la nécessaire solidarité entre la C. E. E. et les E. A. M. A.

En ce qui concerne la stagnation des échanges commerciaux, les parlementaires se sont référés au rapport présenté par M. Armengaud (lib. fr.) à la Conférence parlementaire de l'association de décembre dernier à Strasbourg sur les mesures propres à assurer la stabilisation des cours des produits tropicaux.

En vue du prochain renouvellement de la Convention de Yaoundé, les membres de la commission paritaire ont émis une série de vœux et de suggestions relatifs à l'amélioration de l'actuelle Convention et au calendrier des procédures de renouvellement.

Compte-rendu de gestion pour l'exercice financier 1967. Rapporteur M. Rakotozafimahéry (Madagascar) - Echange de vues.

La prochaine réunion de la commission paritaire aura lieu à Brazzaville à la mi-octobre.

## COMMISSION PARLEMENTAIRE MIXTE C. E. E. -TURQUIE

Président : M. Moreau de Melen (dém. chr. belge) - co-président : M. Tevetoglu, président de la délégation de la Grande Assemblée nationale de Turquie.

## 1er-4 avril à Venise

Présentation et discussion du 3e rapport annuel du Conseil d'association. Examen des problèmes relatifs au fonctionnement de l'associa-



tion et de ses organes et examen du développement des relations commerciales entre la Communauté et la Turquie. Adoption de trois recommandations :

- Développement de l'association et fonctionnement de ses organes : toutes les institutions prévues par l'accord d'Ankara ont fonctionné normalement, mais nécessité d'une plus étroite collaboration entre le Conseil d'association et la commission parlementaire mixte notamment par l'institution de la procédure des questions écrites.

- Relations commerciales entre la Communauté et la Turquie : approbation des mesures prises par le Conseil pour faciliter et développer les exportations turques vers la Communauté. Ces décisions ne peuvent constituer qu'un premier pas vers une plus ample coopération entre la Communauté et la Turquie pour assurer, sur un plan équilibré, le développement de leurs relations commerciales. Une solution acceptable pour les deux parties doit être trouvée dans les meilleurs délais pour les exportations turques vers la Communauté d'un certain nombre de produits, notamment l'huile d'olive.

- Travaux préparatoires tendant à faciliter le passage de la phase préparatoire à la phase transitoire de l'accord d'association : le passage à la phase transitoire revêt une importance à la fois économique et politique. La commission parlementaire invite le gouvernement turc et la Communauté à poursuivre, en étroite collaboration, la préparation des travaux du Conseil d'association afin que les négociations prévues par l'accord d'association puissent effectivement commencer dès le 1er décembre 1968.

## INTERGROUPE D'ETUDE POUR LES PROBLEMES REGIONAUX ET LOCAUX

Président : M. Toubreau (soc. belge)

### 17 et 18 avril à Trieste

L'intergroupe a pris contact avec les autorités de la région autonome Frioul-Vénétie Julienne et a étudié la situation économique et sociale de cette région frontalière. Dans une déclaration adoptée à l'issue de ses travaux, l'intergroupe, après avoir examiné les problèmes secto-

riels intéressant particulièrement cette région, a porté son attention sur les liens qui existent entre ces problèmes et la politique régionale sur le plan européen. Il rappelle l'urgence de la mise au point plus efficace d'une politique d'industrialisation des zones moins développées, périphériques ou affectées par des difficultés particulières et recommande que la Banque européenne d'investissement puisse adapter ses interventions aux exigences de la politique régionale communautaire. L'intergroupe invite la Commission européenne à présenter des propositions pour établir les critères généraux selon lesquels un projet local ou régional de restructuration serait à considérer comme étant d'intérêt communautaire au sens de l'article 130 du traité C. E. E.

Enfin, l'intergroupe se propose de saisir les commissions compétentes du Parlement européen des questions intéressant la Région Frioul-Vénétie Julienne et de compléter l'étude des problèmes de cette région.

#### QUESTIONS ECRITES ET REPONSES

Répertoire des réponses aux questions écrites posées par les membres du Parlement européen et parues au Journal officiel des Communautés européennes (à partir du 1er avril 1968).

Le Journal officiel des Communautés européennes n° C 31, du 5 avril 1968, publie les réponses aux questions écrites de :

M. Dulin (n° 304, 26. 1. 1968) à la Commission sur le ralentissement des besoins en matière grasse d'origine laitière et l'accroissement des besoins en matière protéique du lait.

M. Naveau (n° 310, 31. 1. 1968) à la Commission sur la **subvention en faveur des laits écrémés.**

M. Dittrich (n° 322, 6. 2. 1968) à la Commission sur la réglementation communautaire des spécialités pharmaceutiques.

Le Journal officiel des Communautés européennes n° C 34, du 17 avril 1968, publie les réponses aux questions écrites de :

MM. Vredeling et Gerlach (n° 317, 5. 2. 1968) à la Commission sur le mémorandum du gouvernement néerlandais sur le développement de la partie septentrionale des Pays-Bas.

M. Troclet (n° 326, 15.2.1968) à la Commission sur la position des représentants de commerce belges au Grand-Duché de Luxembourg.

M. Oele (n° 330, 20.2.1968) à la Commission sur la hausse des coûts de l'approvisionnement en pétrole.

M. Vredeling (n° 332, 21.2.1968) à la Commission sur les consultations entre la C.E.E. et les Etats-Unis sur les mesures d'assainissement de la balance des paiements.

M. Cousté (n° 333, 22.2.1968) à la Commission sur l'interdiction de l'importation en Italie des graines de colza communautaire et des huiles de colza.

M. Baas (n° 335, 26.2.1968) à la Commission sur la politique commune de la pêche.

M. Vredeling (n° 337, 29.2.1968) à la Commission sur les faux témoignages et les fausses déclarations devant la Cour de Justice.

M. Vredeling (n° 341, 29.2.1968) à la Commission sur le transport de poisson à l'intérieur de la Communauté.

Le Journal officiel des Communautés européennes n° C 36, du 22 avril 1968, publie les réponses aux questions écrites de :

M. Vredeling (n° 259, 14.12.1967) au Conseil sur les programmes communautaires pour la section "orientation" du F.E.O.G.A.

M. Vredeling (n° 272, 22.12.1967) à la Commission et au Conseil sur l'exportation d'agrumes de Turquie vers la Communauté.

M. Vredeling (n° 275, 8.1.1968) au Conseil sur l'accord commercial entre la C.E.E. et l'Iran.

M. Starke (n° 289, 22.1.1968) à la Commission sur le monopole français du pétrole et des produits dérivés du pétrole.

M. Berkhouwer (n° 290, 23.1.1968) à la Commission sur les répercussions sur l'économie des Etats membres des mesures envisagées par le gouvernement des Etats-Unis en vue de remédier au déficit de la balance des paiements américaine.

M. Berkhouwer (n° 298, 26.1.1968) au Conseil sur la conférence des Nations unies sur le commerce et l'industrie.

M. Dulin (n° 306, 26.1.1968) à la Commission sur l'importation de matières grasses dans la Communauté.

Mlle Lülling et M. Oele (n° 311, 31.1.1968) à la Commission sur la protection du marché français des réfrigérateurs et des lessiveuses.

M. Vredeling (n° 313, 2.2.1968) à la Commission et au Conseil sur les décisions du Conseil en matière de recherche scientifique et technique.

M. Vredeling (n° 315, 2.2.1968) au Conseil sur l'avis du Parlement européen au Conseil.

Mlle Lülling (n° 331, 21.2.1968) à la Commission sur la procédure de préparation de certains actes relevant de la politique commune des transports.

M. Vredeling (n° 338, 29.2.1968) à la Commission sur le bureau de presse et d'information des Communautés européennes à Berlin-Ouest.

M. Vredeling (n° 340, 29.2.1968) à la Commission sur l'approbation parlementaire de la décision du 25 juillet 1967 des représentants des Etats membres.

M. Berkhouwer (n° 342, 29.2.1968) à la Commission sur les déclarations publiques des fonctionnaires européens.

Le Journal officiel des Communautés européennes n° C 38, du 26 avril 1968, publie les réponses aux questions écrites de :

M. Vredeling (n° 323, 8.2.1968) à la Commission sur le séisme dans la partie occidentale de la Sicile.

M. Scarascia Mugnozza (n° 325, 15.2.1968) à la Commission sur les importations de thon brut en provenance des Nouvelles-Hébrides et sur le régime contingentaire appliqué à ces importations.

M. Vredeling (n° 329, 19.2.1968) à la Commission sur la représentation diplomatique officielle de la Yougoslavie auprès des Communautés européennes.

M. Cousté (n° 334, 23.2.1968) à la Commission sur le dédouanement des marchandises à l'entrée en Italie.

M. Vredeling (n° 336, 29.2.1968) à la Commission sur les décisions des représentants des gouvernements des Etats membres.

M. Vredeling (n° 339, 29.2.1968) à la Commission sur la décision de la Commission du 30 janvier 1968 relative au recours de la République italienne à l'article 115 du traité, concernant certains produits originaires de pays tiers et mis en libre pratique.

M. Vredeling (n° 344, 6.3.1968) à la Commission sur les stocks de beurre dans la Communauté européenne.

Mlle Lüilling (n° 349, 8.3.1968) à la Commission sur l'admission en exemption de droits de douane de marchandises ou de petits envois en provenance de la Communauté.

Le Journal officiel des Communautés européennes n° C 41, du 4 mai 1968, publie les réponses aux questions écrites de :

M. Dulin (n° 305, 26.1.1968) à la Commission sur le revenu des producteurs de lait de la Communauté.

M. Westerterp (n° 309, 31.1.1968) à la Commission sur les concentrations dans le secteur de la presse quotidienne.

M. Moro (n° 328, 16.2.1968) à la Commission sur l'harmonisation des législations en matière douanière.

M. Westerterp (n° 343, 29.2.1968) à la Commission sur l'association internationale des parlementaires de langue française.

M. Bergmann (n° 3, 13.3.1968) à la Commission sur le manque de services de médecine du travail en République fédérale d'Allemagne.

M. Bergmann (n° 4, 13.3.1968) à la Commission sur la mise en oeuvre de la recommandation de la Commission aux Etats membres relative à la médecine du travail dans l'entreprise.

M. Vredeling (n° 6, 13.3.1968) à la Commission sur la création d'un comité paritaire consultatif pour les problèmes sociaux dans le secteur de la pêche.

Le Journal officiel des Communautés européennes n° C 46, du 11 mai 1968, publie les réponses aux questions écrites de :

M. Klinker (n° 319, 7.2.1968) à la Commission sur les importations de semences en provenance des pays tiers.

M. Blondelle (n° 320, 6.2.1968) à la Commission sur l'interprétation des articles 3, 4, 5, 6 et 7 du règlement n° 1009/67/C.E.E. portant organisation commune des marchés dans le secteur du sucre.

M. Hougardy (n° 327, 15.2.1968) à la Commission sur le droit européen des entreprises et des brevets.

M. Vredeling (n° 345, 6.3.1968) à la Commission sur le fonds social européen.

M. Vredeling (n° 350, 11.3.1968) à la Commission sur les plantes vivantes et les produits de la floriculture.

M. Fellermaier (n° 5, 13.3.1968) à la Commission sur la lutte contre les pratiques frauduleuses en matière d'importation et d'exportation de produits agricoles.

M. Pedini (n° 24, 1er.4.1968) à la Commission sur l'évolution des échanges C.E.E.-E.A.M.A. en 1967.

Le Journal officiel des Communautés européennes n° C 50, du 18 mai 1968, publie les réponses aux questions écrites de :

M. Vredeling (n° 347, 7.3.1968) à la Commission sur les restitutions à l'exportation de blé.

M. Müller (n° 11, 15.3.1968) à la Commission sur la reconnaissance mutuelle des permis de conduire dans la Communauté.

°  
°   °

BUREAUX D'INFORMATION DU PARLEMENT EUROPEEN  
BRUXELLES, Palais des Congrès, 3, place Coudenberg - Tél. 11.28.81  
PARIS (8ème), 41, rue de Courcelles - Tél. 227.22.28  
ROME, via del Corso, 184 - Tél. 67.05.07